

VILLA LIVIA CANNES LA BOCCA

Le Conseil de Surveillance

À Tous les Multipropriétaires,

Chers Associés,

Votre Conseil de Surveillance de votre Résidence a été élu lors de l'Assemblée Générale du 18 juin 2025.

Il est composé de :

René REMY, élu Président, Reine ZACAROPOULOS, Robert BARCILON, Philippe BOULARD, Jacques CASTAN, Yves LEDORAN et Daniel NARDELLI.

Nous souhaitons la bienvenue à Nathalie SCALVERANO, nouvelle directrice de site, et lui adressons tous nos vœux de réussite dans ses fonctions. Nous comptons sur son action quotidienne pour contribuer à la bonne tenue de notre Résidence.

Depuis notre précédente communication, nous avons poursuivi nos actions pour défendre les intérêts de la Résidence et rétablir l'équilibre financier de la Société Civile VILLA LIVIA.

Grâce au lancement de la procédure de vente forcée à deux tours, nous avons déjà pu recouvrer 100 000 € de charges impayées. Cette démarche démontre son utilité : elle incite les Associés débiteurs à régulariser leur situation et permet de préserver la trésorerie de la Société Civile.

La vente forcée aura lieu le 20 juin 2026. Nous continuerons à suivre ce dossier avec la plus grande attention, dans l'intérêt de l'ensemble des Associés.

À ce jour, la trésorerie est tout juste équilibrée. Le Conseil de Surveillance veille donc à ne pas engager de dépenses inutiles et à contrôler strictement les charges de fonctionnement.

Toutefois, si nous ne clôturons pas rapidement la SC VILLA LIVIA, certaines dépenses de maintenance devront nécessairement être engagées afin d'assurer la sécurité, le bon fonctionnement et la conservation de notre Résidence. Il s'agit notamment du remplacement de pièces pour l'ascenseur, de travaux ou interventions nécessaires sur la chaufferie, ainsi que d'autres équipements techniques indispensables.

Vous le savez, les charges sont déjà très élevées. Notre objectif est de les maintenir à un niveau aussi raisonnable que possible. Cela suppose une gestion rigoureuse, mais aussi le paiement régulier des charges par tous les Associés.

Or, il existe encore des Associés qui ne règlent pas leurs charges. Cette situation est profondément injuste : ce sont les Associés qui paient qui supportent, indirectement, le poids de ceux qui ne paient pas.

C'est pourquoi nous devons continuer à agir fermement contre les impayés, mais aussi préparer l'avenir de la Société Civile VILLA LIVIA.

La durée de notre Société Civile arrive à son terme en 2034. Compte tenu de la situation actuelle, du niveau des charges et des difficultés récurrentes de recouvrement, le Conseil de Surveillance, majoritairement, estime qu'il faut envisager une clôture anticipée de la SC VILLA LIVIA avant son terme.

Pour cela, votre vote est indispensable. Nous vous demandons donc de voter la résolution correspondante lors de l'Assemblée Générale du 10 JUIN 2026 ou, si vous ne pouvez pas être présent ou voter directement, d'envoyer votre pouvoir au Président. Ce pouvoir est joint à la convocation.

Cela est possible et ça se prépare : EN VOTANT.

Nous comptons également sur les Représentants de périodes qui seront élus lors de l'Assemblée Générale du 10 juin 2026. Ils auront un rôle essentiel : réunir les Associés de leur période, recueillir leurs doléances, les informer sur l'avenir de la SC VILLA LIVIA, les inciter à voter les résolutions importantes et recueillir leurs adresses email afin de renforcer notre communication directe.

En complément de notre page FACEBOOK, nous avons également créé un site web www.villalivia.fr destiné à faciliter les relations entre Associés. Il permettra notamment à ceux qui le souhaitent de proposer leurs périodes à la vente ou à la location, par l'intermédiaire d'une conciergerie.

Nous souhaitons aussi recueillir vos adresses email afin de pouvoir vous informer directement, plus rapidement et sans devoir passer systématiquement par le gestionnaire. Cette communication directe est essentielle pour mieux vous associer aux décisions importantes concernant l'avenir de notre Résidence.

Nous constatons enfin que l'occupation des périodes reste faible, en particulier en hiver. Cette faible occupation entraîne pourtant des dépenses importantes pour un nombre réduit d'Associés présents. Ce constat doit également nous conduire à réfléchir collectivement à l'avenir de la Résidence et de la Société Civile.

Votre implication est essentielle. Le Conseil de Surveillance reste à votre écoute et demeure déterminé à agir dans l'intérêt de tous les Associés, avec responsabilité, transparence et vigilance.

Paris, le 5 mai 2026

Votre Conseil de Surveillance



SITE WEB



GROUPE FACEBOOK